

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-10-3

### **10<sup>ème</sup> Commission**

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

### **Service instructeur**

Délégation ouest

### **Service consulté**

## **CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN - PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT À LA VILLE DE SARRE-UNION POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS COACHÉS POUR ÉTUDIANTS.**

Résumé : Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077).

Le projet d'attractivité et de développement « de création de logements coachés pour étudiants à Sarre-Union » co construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires : conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public (renforcer les centralités et l'irrigation vers les communes limitrophes) et développer l'attractivité du territoire auprès des 15-25 ans et des jeunes couples (garder les jeunes sur le territoire; proposer une activité aux jeunes les engageant dans la vie professionnelle et publique sur le territoire)

L'objectif est la création de logements coachés pour les étudiants suivant les cursus de bacs professionnels « chaudronnerie » et « pilote de lignes automatisées ou conducteur de machines spécifiques » développés en partenariat avec le « Cercle des Entrepreneurs d'Alsace Bossue ». L'originalité du projet réside dans les animations et accompagnements assurés par le Centre Socio-culturel de Sarre Union dont pourront bénéficier les locataires.

Il entre pleinement dans les champs d'intervention de la Collectivité Européenne d'Alsace,

en participant à l'attractivité du territoire pour les jeunes, en valorisant les conclusions de l'Atelier d'Architecture organisé par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord dans le bourg-centre, en rendant plus attractif le centre-bourg avec la présence de jeunes résidents, en redonnant vie à un bâtiment communal non utilisé et remis au goût du jour (en pleine adéquation avec les réflexions menées autour de "la Maison Alsacienne du 21ème siècle") et en rendant visibles la coopération entre les acteurs du développement du territoire, notamment avec le Centre Socio-Culturel de Sarre-Union, pleinement engagé au sein d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire.

Le présent rapport propose à l'Assemblée départementale de décider d'attribuer une subvention de 175.000 euros à la commune de Sarre-Union et d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et de convention financière correspondants.

## **LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION OUEST**

Le Département du Bas-Rhin a souhaité accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tourisme, etc.) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action ouest, approuvé par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 11 décembre 2017, constitue un cadre de partenariat la collectivité et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Sarre-Union a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest par délibération le 26 février 2018.

## **LE PROJET DE CREATION DE LOGEMENTS COACHES POUR ETUDIANTS A SARRE-UNION**

Les industries du territoire d'Alsace Bossue souffrent d'un manque de main d'œuvre qualifiée, notamment pour les spécialités de « Chaudronnerie » et « Pilote de lignes automatisées ou conducteur de machines spécifiques ».

Afin de répondre à ces besoins, 8 entreprises du territoire se sont regroupées au sein du « Cercle des Entrepreneurs d'Alsace Bossue » (CEAB). Accompagné par le député Hetzel, par la Commune de Sarre-Union et par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, le CEAB a rencontré les institutions référentes dans le champ de la formation. Ces discussions ont notamment mené à la création de deux BACs Professionnels dans les spécialités citées

ci-dessus. Deux sections de Brevet de technicien supérieur (BTS) vont également ouvrir à la rentrée 2021 au lycée Georges-Imbert : Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle (CRCI) et Maintenance des systèmes (Option A Systèmes de production).

Pour accueillir une partie de ces étudiants, il est nécessaire que la Commune de Sarre-Union puisse proposer des solutions d'hébergement. Une résidence d'architectes, soutenue financièrement par le Département du Bas-Rhin et menée en partenariat avec la Communauté de communes et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, a été réalisée en 2019 sur différents sites du centre de la ville.

L'architecte accueilli a notamment travaillé sur la possibilité de convertir un bâtiment communal en une structure d'hébergement de type « Logement Coaché ». Cette structure pourrait accueillir 6 logements de type studio, voire F2. Elle comprend également un espace commun permettant aux locataires de se retrouver et bénéficier notamment d'animations et d'accompagnements assurés par le Centre Socio-culturel de Sarre Union.

Ce projet original entre pleinement dans les champs d'intervention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), et ce, à plusieurs titres :

- il participe à l'attractivité du territoire pour les jeunes, en complétant l'offre de formation d'un volet "logement" ;
- il valorise les conclusions de l'Atelier d'Architecture organisé par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord dans le bourg-centre et soutenu financièrement par la CeA au sein du programme d'action du PNR ;
- il rend plus attractif le centre-bourg avec la présence de jeunes résidents ;
- il redonne vie à un bâtiment communal non utilisé et remis au goût du jour, en pleine adéquation avec les réflexions menées autour de "la Maison Alsacienne du 21<sup>ème</sup> siècle" ;
- il rend visible les relations de coopération entre les acteurs du développement du territoire, notamment avec le Centre Socio-Culturel de Sarre-Union, pleinement engagé au sein d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire.

Ce projet répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action ouest, à savoir :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public :
  - Renforcer les centralités et l'irrigation vers les communes limitrophes ;
- Développer l'attractivité du territoire auprès des 15-25 ans et des jeunes couples :
  - Garder les jeunes sur le territoire ;
  - Proposer une activité aux jeunes les engageant dans la vie professionnelle et publique sur le territoire.

### **LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU PROJET**

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune de Sarre-Union et le Centre socio-culturel de Sarre-Union s'engagent conjointement à contribuer au développement :

- De la vie associative : en favorisant l'engagement citoyen des résidents ;
- Du bilinguisme : en mettant en place une signalétique bilingue au sein du site ;
- De réalisation exemplaires en matière d'habitat : en permettant la visite de la résidence dans le cadre de visites d'opérations emblématiques.

## LE PLAN DE FINANCEMENT ET LES CONTRIBUTIONS DEPARTEMENTALES

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses                   |                 | Recettes   |                  |
|----------------------------|-----------------|--|------------------|
| Nature des dépenses        | Montant en € HT | Financeurs   | Contributions    |
| Maîtrise d'œuvre           | 63 616          | Etat (DETR)  | 99 000           |
| Travaux                    | 568 000         | Région (Climaxion)   | 52 000           |
| Désamiantage<br>Déplombage | 24 000          | Collectivité européenne<br>d'Alsace<br>Fonds de développement<br>et d'attractivité | 175 000          |
| Autres honoraires          | 44 384          | Fonds européens  | Demande en cours |
|                            |                 | Autofinancement  | 374 000          |
| <b>TOTAL</b>               | <b>700 000</b>  | <b>TOTAL</b>   | <b>700 000</b>   |

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 175 000 € correspondant à 25% du montant des dépenses éligibles.

Les crédits seront imputés sur le programme P063, opération O010, tranche T06, chapitre 204, nature 2324, fonction54.

La Commission territoriale Ouest, réunie 1<sup>er</sup> avril 2021, a rendu un avis favorable sur l'éligibilité du projet « création de logements coachés pour étudiants à Sarre-Union » au Fonds de développement et d'attractivité et sur la convention de partenariat entre le Département, la Commune de Sarre-Union et le Centre Socio-culturel de Sarre-Union.

Elle a proposé la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace suivante :

- Accompagnement via l'ingénierie départementale dans les domaines du tourisme, de l'insertion et de l'emploi, du patrimoine, de l'éducation populaire, de l'accessibilité universelle au patrimoine,
- Attribution à la Commune de Sarre-Union d'une subvention d'investissement de 175 000 € pour le projet de création de logements coachés pour étudiants représentant 25% de la dépense éligible établie à 700 000 € HT.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de développement et d'attractivité « création de logements coachés pour étudiants à Sarre-Union » porté par la Commune de Sarre-Union tel que détaillé dans le présent rapport ;

- De mobiliser, dans le cadre de ses compétences, l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de ce projet notamment dans les domaines du tourisme, de l'insertion et de l'emploi, du patrimoine, de l'éducation populaire, de l'accessibilité universelle au patrimoine ;
- D'attribuer, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 175 000 euros à la Commune de Sarre-Union pour le projet de « création de logements coachés pour étudiants » représentant 25% de la dépense éligible établie à 700 000 € HT ;
- D'approuver le projet de convention partenariale relatif à la « création de logements coachés pour étudiants à Sarre-Union » à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la commune de Sarre-Union et le Centre socio-culture de Sarre-Union ;
- D'approuver la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Sarre-Union destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;
- De prélever les crédits correspondants sur l'opération P0630010 (204-2324-54) ;

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la convention financière à conclure avec la Commune de Sarre-Union par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier et en application du règlement des contrats départementaux ;

- De m'autoriser à signer la convention de partenariat et la convention financière précitées, jointes en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY